



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sécurité publique

Question écrite n° 23358

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann appelle l'attention de Mme la ministre déléguée aux affaires européennes sur le projet de création d'un corps européen de la sécurité civile. Il souhaiterait être informé de l'état d'avancement de celui-ci.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de la ministre déléguée aux affaires européennes sur les récents développements en matière de lutte et prévention relatives aux incendies et sur d'éventuelles initiatives européennes en la matière. S'agissant du dispositif européen en matière d'intervention, la France joue un rôle moteur dans l'animation globale du programme d'action communautaire en faveur de la protection civile. Sur la base d'une initiative française visant à harmoniser et à coordonner l'action des services nationaux de protection civile et d'une proposition de la Commission, les travaux ont abouti à la décision du Conseil du 23 octobre 2001 : un mécanisme communautaire visant à « favoriser une coopération renforcée dans le cadre des interventions de secours relevant de la protection civile » est ainsi mis en oeuvre par la Commission depuis le 1er janvier 2002. Cet organisme a pour objectif d'apporter, sur demande, un soutien aux plans technique et logistique dans les cas d'urgence majeure réelle ou potentielle et de contribuer à améliorer la coordination des interventions de secours menées par les États membres et par la Communauté au profit de l'État demandeur. Le premier forum européen de protection civile, organisé par la Commission, s'est déroulé les 28 et 29 novembre 2002. Cette rencontre a conforté la commission dans sa volonté à moyen terme d'élaborer une stratégie intégrée au sein de l'UE en matière de prévention, préparation et réactions aux risques et catastrophes d'ampleur en fédérant la réflexion de fond débutée en la matière par les États membres. La France oeuvre et continuera d'oeuvrer à la mise au point d'une réponse commune et autonome de l'Union européenne face aux risques naturels majeurs. Par ailleurs, un projet de création d'un corps européen de sécurité civile a été récemment évoqué devant le Parlement européen. L'Union européenne ne s'est pas encore prononcée sur ce projet qui touche à la protection civile, domaine retenu dans le projet de futur traité européen parmi ceux donnant lieu à des actions d'appui, de coordination ou de complément de l'Union européenne.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23358

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2003, page 6144

Réponse publiée le : 13 octobre 2003, page 7806